

Autre sujet d'inquiétude pour les universités: Le fait que toute l'aide financière du côté public leur parvienne par une seule voie. Selon les témoignages des représentants des universités au comité, plus de 80 p. 100 des frais d'exploitation des universités sont actuellement payés par le gouvernement et cet argent leur est versé dans chaque cas, par les gouvernements provinciaux.

Les universités ont raison de craindre la perte graduelle de leur indépendance, par suite de la formidable concentration de pouvoir fiscal entre les mains des divers gouvernements provinciaux. Raison de plus, pour trouver de nouveaux moyens d'assurer, sur le plan fédéral, une aide fiscale à l'enseignement post-secondaire.

A en juger d'après nos annales politiques et notre constitution, il est évident qu'il n'y a rien de plus sacré que l'instruction, puisque d'après les absurdes dispositions de l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, l'instruction doit être éternellement de la compétence provinciale. Il est impossible de croire à première vue que l'enseignement universitaire qui englobe les connaissances à un haut niveau et sur un plan considérable, puisse de quelque façon que ce soit ne relever que de la province. Que les universités doivent se trouver un emplacement dans les diverses régions du pays, c'est un fait purement accidentel et inévitable qui ne devrait pas servir à imposer un fardeau aux étudiants, de quelque partie du Canada qu'ils viennent.

J'ai soutenu énergiquement depuis des années que le gouvernement fédéral doit jouer un rôle actif dans l'enseignement universitaire. Je suis désolé de voir que le rapport déposé aujourd'hui par le comité sur la constitution ne laisse pas au gouvernement fédéral l'espoir de jouer un tel rôle, et se dérobe encore derrière l'ancienne formule attribuant aux provinces l'enseignement universitaire, tout à fait comme s'il s'agissait de l'instruction élémentaire en l'an 1867.

Il est heureux que les dispositions proposées aient un caractère intérimaire. Évidemment, nous comptons sur de meilleures dispositions pour l'avenir. Je crains bien, comme le député de Fundy-Royal, qu'on tente d'esquiver la responsabilité fondamentale de ce Parlement en matière d'enseignement universitaire en se contentant d'attribuer des points fiscaux, des zones fiscales aux provinces. Il faut faire davantage si l'on veut réaliser tout le potentiel de l'enseignements universitaire dans ce pays, dans l'intérêt de tous nos citoyens et de la nation.

La question du financement à venir de notre enseignement universitaire est trop importante pour être confiée uniquement à des discussions privées entre ministres fédéraux et provinciaux. J'espère qu'on examinera sérieusement le mémoire soumis par l'Association des universités et collègues au gouvernement fédéral et au conseil des ministres, fédéraux et provinciaux, qui a été préparé et déposé au cours de l'automne 1971. Ce mémoire, comme en fait foi la page 2:44 du rapport du comité des finances, du commerce et des questions économiques du 14 mars, recommande, en autres choses, que soit conduite une étude nationale distincte portant sur le financement de

[M. Blair.]

l'instruction supérieure au Canada, Ce mémoire recommande que cette étude englobe, en autre autres, les domaines suivants:

- 1) le rôle et les responsabilités des universités dans la société canadienne contemporaine;
- 2) la répartition des coûts entre les gouvernements et les étudiants et entre les gouvernements fédéral et provinciaux et les méthodes financières par lesquelles cette répartition pourrait être faite;
- 3) les disparités régionales dans le domaine de l'éducation et les moyens propres à les corriger;
- 4) l'accessibilité universelle et l'aide aux étudiants;
- 5) le rôle du gouvernement fédéral dans l'aide à la recherche, la mobilité étudiante, les études supérieures et les étudiants étrangers;
- 6) les moyens de réaliser la coordination des activités provinciales, régionales et nationales, les moyens de réaliser des économies dans le fonctionnement des universités et d'empêcher toute prolifération inutile.

Je félicite le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) d'avoir proposé cet amendement qui nous a donné l'occasion d'avoir cette importante discussion. Comme je l'ai déjà dit, il est regrettable que cet amendement ait peu de rapport avec les problèmes que j'ai évoqués et avec les sujets soulevés par le député de Fundy-Royal mais je suis profondément convaincu que l'une des questions les plus importantes sur laquelle il nous faudra trancher à l'avenir est celle de l'amélioration des modalités de financement de notre instruction universitaire.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront débattues ce soir au moment de l'ajournement: l'honorable député d'Egmont (M. MacDonald)—L'agriculture—Les pommes de terre—La dépression du marché—L'utilisation pour l'alimentation des bestiaux; l'honorable député de Fraser Valley-Ouest (M. Rose)—Radio-Canada—Le différend avec NABET—Demande d'intervention ministérielle dans les négociations; l'honorable député de Richmond (M. Beaudoin)—Le Code criminel—L'abolition de la peine de mort—La révision par la Chambre au cours de la session.

Comme il est 5 heures de l'après-midi, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir, les avis de motions, les bills privés et les bills publics

M. Stanley Haidasz (Parkdale): Monsieur l'Orateur, je crois savoir qu'il y a eu des discussions entre les partis des deux côtés de la Chambre et qu'on s'est entendu pour demander le consentement unanime en vue de passer à l'étape du rapport et à la troisième lecture du bill C-164. Je demanderais donc le consentement unanime de la Chambre dans ce sens.